

Parc national du Mercantour

Objectif 05: Mettre en valeur les sites remarquables du coeur de parc

[...]

Action contractuelle contribuant à l'atteinte de l'objectif V

- **Action contractuelle 9: Expérimenter des démarches de gestion concertée de type "grand site"**

L'établissement pilote des démarches pour reconquérir l'aspect naturel de ces sites ou protéger les monuments culturels qu'ils abritent, en concertation avec les acteurs locaux. Pour les sites accessibles en voiture, le recul des aires de stationnement des lieux visités est expérimenté en associant en amont l'ensemble des parties prenantes.

Rôles de l'établissement public du parc

- impulse des démarches
- met en place des lieux de concertation et de débats
- apporte un appui technique.

Contributions attendues des communes adhérentes

- participent pour les sites de leur territoire

Principaux autres partenaires à associer

Services de l'Etat, notamment architectes des bâtiments de France, réseau des grands sites de France, Pays, Départements, Région

L'action contractuelle 9 s'applique aux sites paysagers et culturels remarquables du coeur repérés sur la carte des vocations.

Page 40 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2519

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-03 11:09